Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260519-DEC2026_45-DE

Liffré-Cormier
COMMUNAUTÉ

DECISION N° 2026 - 45

Objet : Attribution au marché 2026-0009_Missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur divers travaux sur les bâtiments de Liffré-Cormier Communauté.

Le Président de Liffré-Cormier Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU l'arrêté du 03 octobre 2023, portant statuts de Liffré-Cormier Communauté ;

VU la délibération n°2026/078 du Conseil communautaire du 07 avril 2026 portant délégations de pouvoir du Conseil communautaire vers le Président ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2026/078 en date du 07 avril 2026 déléguant au Président la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services, des accords-cadres et leur marché subséquent dont le montant est inférieur à 100 000,00 € HT et qui peuvent être passés selon la forme adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Il est exposé ce qui suit :

Dans le cadre de ses compétences, Liffré-Cormier Communauté assure la gestion, l'entretien et la construction de ses bâtiments. Afin de pallier l'absence temporaire du responsable patrimoine et de garantir la continuité du service, la collectivité a décidé de confier une mission de renfort technique pour une durée de six (6) mois.

Conformément à l'article R. 2122-8 du Code de la commande publique, plusieurs entreprises ont été consultées afin de répondre aux besoins identifiés. Après analyse de l'offre reçue et au vu de son adéquation avec les attentes de la collectivité, le marché est attribué à Monsieur Benoît BERTIAUX et située au 6 rue de la Mare Litré, 35400 Saint-Malo, pour un montant maximum de 35 000 € HT.

DECIDE

Article 1er : M. le Président de Liffré-Cormier Communauté attribue le marché n°2026-0009 relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour divers travaux sur les bâtiments de la communauté de communes à Monsieur Benoît BERTIAUX et située au 6 rue de la Mare Litré, 35400 Saint-Malo, pour un montant maximum de 35 000 € HT.

Article 2 : Il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L 5211-10 du CGCT.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de la Région Bretagne et du Département d'Ille-et-Vilaine ainsi qu'à Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Fougères.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services de Liffré-Cormier Communauté et Monsieur le Trésorier de Fougères sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Liffré=Cormier
COMMUNAUTÉ

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260519-DEC2026_45-DE

Fait à La Bouëxière, le 19/05/2026

Le Président,
M. Guillaume BÉGUÉ